

Secrétariat d'Etat  
à l'Education Nationale  
et à la Jeunesse

Etat Français

Palais Royal le

1942

Beaux-Arts

J.O. du 30 octobre 1942

DECRET DU 28 octobre 1942 N° 3210

relatif au classement du Sentier de l'Arsenal au  
Moulin Neuf en Gétigné  
(Loire-Inférieure).

NOUS, MARECHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ETAT FRANÇAIS,

sur le rapport du Ministre, Secrétaire d'Etat à  
l'Education Nationale,

Vu l'avis émis par la Commission départementale  
des monuments naturels et des sites le 21 juillet 1941, ten-  
dant au classement comme site du sentier de l'Arsenal au  
Moulin Neuf en Gétigné (Loire-Inférieure),

Vu l'avis favorable émis par la Mairie de Gétigné  
le 23 juillet 1938,

Vu les lettres en date des 8 & 13 mai 1941 par  
lesquelles MM. Thibaud et Darand refusent leur adhésion au  
classement envisagé,

Vu le défaut de réponse de Mue Barré, propriétaire

Vu les autres pièces produites & jointes au dossier

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application  
de la loi du 11 juillet 1942,

Vu la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monu-  
ments naturels et des sites de caractère artistique, histori-  
que, scientifique, légendaire ou pittoresque et en vertu de  
l'article 8,

/.....

Secrétariat d'Etat  
à l'Education Nationale  
et à la Jeunesse

Etat Français

Palais Royal, le

1942

Beaux-Arts

DIRECTION  
DES SERVICES D'ARCHITECTURE  
Bureau des Monuments Historiques  
et des Sites

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction Publi-  
que et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue :

### D É C R É T O N S

Article 1er. -

Le sentier de l'Arsenal au Moulin-Neuf en Gétigné (Loire-Inférieure), ainsi que les parcelles cadastrales nos 69, 70, 73 & 77, appartenant à MM. Thibaud & Durand et les parcelles nos 82 & 80, appartenant à Mme Barré, sont classés parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2. -

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de l'Etat Français./.

Fait à Vichy, le 28 octobre 1942

*Jh. Pétaur*

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat Français  
Le Ministre, Secrétaire d'Etat à  
l'Education Nationale :  
Abel BONNARD